



AVIS A LA BATELLERIE N° 2018/BAÏSE/Dép47/020

RIVIERE LA BAÏSE

Vu le code des Transports, 4^{ème} partie,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014231-0002 du 19 août 2014, portant règlement particulier de police de la navigation sur la rivière Baïse, à l'amont de l'embranchement avec le canal de Garonne, dans le département de Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 22 septembre 2017 portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire du canal des Deux Mers et ses embranchements,

Le service Navigation de l'Unité Départementale du Marmandais,

INFORME

Les usagers de la **rivière La Baïse**, que la navigation est ouverte à compter de ce jour, mercredi 17 juillet à 10h00. Toutefois il est demandé aux navigants une vigilance particulière compte tenu de la possible présence de bois flottants dans le chenal de navigation.

De plus un gros arbre est en cours d'évacuation sur le bief de Nérac, les plaisanciers sont invités à adapter leur comportement et leur vitesse en fonction de l'avancée des travaux.

DAMAZAN le 18 juillet 2018

Pour le Chef de l'Unité Départementale du Marmandais,

Service Navigation

Philippe LIAUNET